

**SECTION RÉGIONALE**  
**DE LA CONCHYLICULTURE POITOU-CHARENTES**

**COMPTE RENDU de la REUNION  
du Conseil d'Administration  
Mercredi 09 juin 2010**

Etaient présents : voir liste ci-jointe.

Le Président Gérald VIAUD ouvre la séance à 15 h 16.

**1./ Adoption du procès-verbal de la réunion du CA du 06 avril 2010**

Lecture est donnée de la réponse de Monsieur le Préfet concernant le fonctionnement des stations d'épuration impactées par la tempête Xynthia.

**2./ Situation mytilicole :**

Pertuis d'Antioche :

**Filières :**

La commercialisation des moules de filières a débuté : le taux de chair est de 28/29 %. Produit plutôt joli et homogène. Rendement normal de 70 Kg par suspente.

**Bouchots :** taux de remplissage identique à celui des filières. Belle homogénéité de pousse.

Pertuis Breton :

La commercialisation des moules de filières a repris. Rendement intéressant sauf dans les bouchots. Etoiles de mer et bigorneaux très nombreux qui ont fortement endommagés les pieux.

Tournée nationale de la GMS sans doute en raison du manque de produit global (sauf en Charente Maritime). Volonté affichée des acheteurs de réévaluer les cours (5 à 15 cts à la production).

Marennes Oléron :

Volumes sur les filières identiques à 2008/2009.

Pas d'augmentation de tarif par rapport à 2009.

Fin de saison prévue mi-juillet pour les filières.

Rôle prépondérant des moules de filières pour l'économie des entreprises mytilicoles à cette période de l'année.

Concernant les bouchots : pas de développement pour l'instant.

La moule de bouchot ne commencera pas avant le 20 juillet avec un produit de qualité.

Un dossier STG est en cours d'instruction à Bruxelles. Il a été déposé il y a une dizaine d'années à Bruxelles. En parallèle, une demande d'AOC Moules de la baie du mont St Michel a été finalisée.

Aujourd'hui, après plusieurs années, il semblerait que le C.N.C. ne puisse porter ce dossier car il ne peut avoir la qualité d'organisme de défense et de gestion.

Si les choses restent en l'état, l'appellation Moules de Bouchots pourrait se voir réservée aux seules moules AOC.

Ce problème est loin d'être anodin. La profession doit réagir rapidement et trouver une solution à une difficulté qui trouve sa source, semble-t-il, en France et non à Bruxelles.

Benoît DURIVAUD appelle l'attention du Conseil sur le non respect de la réglementation du captage de moules sur Charron par des personnes qui pratiquent le commerce de cordes.

Sur le secteur de Boyard, 50 % des bouchots de captage sont détenus par les professionnels qui ne possèdent pas de bouchots. Il s'agit d'une dérive sur laquelle la profession a malheureusement fermé les yeux. Cette évolution regrettable concerne également les détenteurs de filières qui pourtant, à l'installation du champ de filières, devaient être détenteurs de bouchots.

Marc OUDIN évoque la demande de changement de nature de culture d'une filière mytilicole en filière ostréicole.

Le groupe de travail mytilicole sera réuni après la saison pour qu'une réflexion approfondie soit menée sur les aspects réglementaires qui concernant la mytiliculture Charentaise.

**Le conseil d'administration émet un avis défavorable à tout changement de nature de culture au sein du champ de filières mytilicoles de la Malconche. Cet avis sera porté à la connaissance de la commission des cultures marines compétente.**

Benoît DURIVAUD souligne que les travaux effectués par la Trézence sur le secteur de Marsilly ont eu un effet très bénéfique.

### **3./ Point sur les mortalités 2010 :**

#### Filières à huîtres Pertuis Breton :

Pas de mortalités sur les huîtres laissées en pré grossissement. Des tests d'absence d'herpès Virus ont été effectués chaque semaine. Ils montrent l'absence totale d'Herpès Virus. Cette année, contrairement à 2009, aucune huître de captage naturel n'a été installée sur les filières.

#### Estran Pertuis Breton :

Entre 50 et 100 % de mortalités qui se sont développées après le déplacement de lots en train de mourir.

Sur des tubes non travaillés à La Flotte : mortalités à quasiment 100 %.

**Sur la côte Sud de l'île de Ré**, certains lots dispersés connaissent des mortalités à 100 %. Ils provenaient du Nord de l'île. Contamination atténuée en raison de la température de l'eau.

**Chatellaillon / Yves** : Les tubes sur Angoulins, même non travaillés, enregistrent de très fortes mortalités. Aux Boucholeurs, les mortalités varient de 30 à 70 %. Evolution rapide des mortalités.

**Fouras** : Les mêmes pourcentages de mortalités que sur les secteurs voisins. Il convient d'attendre les prochaines grandes marées pour en savoir plus.

**Port des Barques** : Les mortalités ont débuté il y a une quinzaine de jours. Elles sont très hétérogènes. Plus les huîtres sont grosses plus les mortalités sont élevées. Certains lots sont exempts de toute mortalité.

**Marennnes Oléron** : suivi d'un lot de 1 million d'unité de tailles différentes. Evolution rapide des mortalités qui sont en cours. Pas de mortalités sur les huîtres adultes.

En Seudre, mortalités importantes.

A noter des mortalités en *Normandie* malgré l'interdiction de transfert dans ce département.

A ce jour, 5 saisines REPAMO ont été lancées en Charente Maritime.

#### **4./ Mesure de gestion des zones et des établissements conchylicoles touchées par des mortalités anormales :**

En 2010, un règlement communautaire adopté par la Commission européenne concernant les mesures de lutte contre la surmortalité des huîtres de l'espèce *Crassostrea Gigas* associée à la détection de l'herpès virus microva.

Les Affaires Maritimes présentent en détail le dispositif décrit par la note de service DGAL (voir tableau joint en annexe).

Actuellement, deux cas de confinement en France :

- Etang de Thau
- Arcachon

Pour la Charente Maritime, la Vendée, la Bretagne, nous sommes en attente des résultats du REPAMO.

S'agissant de la communication, le Conseil d'Administration souhaite que l'Etat ne communique pas car il n'y a pas d'enjeu sanitaire et de santé publique.

La profession se chargera d'informer ses adhérents.

#### **5./ Versement calamités agricole 2009 :**

- 543 dossiers payés pour 10.5 Millions d'Euros
- 48 dossiers restent à payer suite à des entretiens individuels qui ont été déclenchés en raison de (7.5 Millions d'Euros) :
  - ⇒ Différences entre indemnités 2008 et 2009
  - ⇒ Différences entre indemnités et chiffre d'affaires.

Les 48 dossiers seront revus au vu des 04 critères suivants :

1. Pas d'indemnisation de deux périodes de mortalités
2. Pas de coûts environnés sur les huîtres mortes sur collecteurs et laissés sur parcs de captage
3. Correction erreur matérielles et pertes non justifiées par la production de factures si achat de naissains
4. Application du taux de mortalités de 80 % sauf si preuve rapportée d'un taux de mortalités supérieur dans une zone donnée.

La moitié des 48 dossiers ne font l'objet d'aucune rectification d'après les services des Affaires Maritimes.

Les dossiers seront payés avant le 15 juin 2010.

## **6./ Dossiers tempête**

CGO :	310 dossiers
CER :	75 dossiers
STREGO :	08 dossiers
SRC :	40 dossiers

Au total, compte tenu des informations non encore fournies par les centres de gestion et experts comptables, entre 500 et 550 dossiers seront au total déposés.

Impossibilité pour le principal centre de gestion de déposer des dossiers complets avant le 30 juin.

S'agissant des cellules d'indemnisation, les dossiers ne présentant pas de difficultés seront examinés fin juillet sans faire de tableau de synthèse.

Les autres dossiers feront l'objet d'un examen plus approfondi (dossiers où il y a une difficulté particulière).

## **7./ Mesures d'aides à la conchyliculture (cf. document remis en séance).**

Lecture est donnée d'un projet de lettre au Ministre de l'Agriculture suite à sa venue en Charente Maritime le vendredi 04 juin 2010 réitérant la demande de la profession pour la mise en œuvre d'une aide à la surface destinée à permettre l'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement des parcs ostréicoles qui ne pourront êtreensemencés en raison de la basse de production attendue.

Ce courrier est validé par le Conseil d'Administration. Il sera adressé pour information au C.N.C. et aux Sections Régionales.

Lecture est donnée des conclusions de l'expertise internationale sollicitée par le PDG de l'IFREMER à propos du plan de réensemencement et de sauvegarde.

## **8./ Questions diverses :**

- Le Conseil d'Administration sollicitera une exonération des taxes portuaires des ostréiculteurs auprès de toutes les communes littorales du département.
- Une réunion de travail avec William PROUST concernant la réparation des digues qui protègent les exploitations conchyloles sera programmée rapidement.

-\*-

**SECTION RÉGIONALE**  
**DE LA CONCHYLICULTURE POITOU-CHARENTES**

**Liste de présence**

Réunion du : **CONSEIL d'ADMINISTRATION SRC POITOU CHARENTES**

Le : Mardi 29 Juin 2010

Heure : 15h

Lieu : Sec Marens

NOM	Prénom	Signature
AUBIER	Annie	
BARON	Jacques	
COIRIER	Daniel	
DURIVAUD	Benoît	
FAVIER	Philippe	
GRASSET	Michel	
MAIRE	Jacques	
MARGAT	Christophe	
MARISSAL	Eric	
MORANDEAU	Philippe	
UDIN	Marc	
PAIN	Cyril	
PORSAIN	Alain	
VIAUD	Gérald	
GARIGNON	Al	
SAUSSIEU	Philippe	
BOUVÉ	Alain	
SURET Sabine	Katell	
JARONNE Nicole		